

NOTE SUR TROIS ESPÈCES DE VENERIDÆ RANGÉES PAR  
LAMARCK DANS LE GENRE DONAX LINNÉ

Par E. FISCHER-PIETTE et Ed. LAMY.

Parmi les espèces que LAMARCK (1818, *Anim. s. vert.*, V, pp. 544-552) rangeait dans le genre *Donax* LINNÉ, 1758, il y en a trois qui appartiennent à la famille des *Veneridæ* : le *D. triquetra* Lk. (p. 549) est un *Tivela*, le *D. meroe* L. et le *D. scripta* L. (p. 551) sont des *Sunetta*.

DONAX TRIQUETRA Lamarck.

LAMARCK a décrit, comme faisant partie de la collection du Muséum national de Paris, un *Donax triquetra*, qui aurait habité les mers de la Nouvelle-Hollande et pour lequel il ne cite aucune référence.

Le type de cette espèce existe encore avec son étiquette originale et mesure 14 × 11 mm. 5.

DESHAYES (1835, in LAMARCK, *Anim. s. vert.*, 2<sup>e</sup> éd., VI, p. 243) a reconnu que cette coquille est bien plus voisine des *Cytherea* que des *Donax* et qu'elle a beaucoup de rapports avec le *Cytherea corbicula* Gmelin [*Venus*], dont elle ne serait peut-être qu'une variété jeune.

D'autre part, LAMARCK (1818, *An. s. vert.*, V, p. 563) a rangé dans ce genre *Cytherea* le *Venus tripla* Linné (1767, *Mantissa alt.*, éd. II, p. 545), qu'il disait tenir de très près à ce *C. corbicula* Gm.<sup>1</sup>

Or, DESHAYES (1835, *loc. cit.*, p. 302) déclarait que ce *C. tripla* est également trop peu différent du *C. corbicula* pour en être séparé et il pensait que c'est simplement une question d'âge : tandis que les jeunes individus seraient des *C. tripla*, les vieux correspondraient au *C. corbicula*, dont il considérait déjà le *Donax triquetra* Lk. comme une forme non adulte.

GMELIN (1791, *Syst. Nat.*, éd. XIII, p. 3278) a attribué cette appellation de *Venus corbicula* à une coquille des Antilles nommée par BORN (1780, *Test. Mus. Cæs. Vindob.*, p. 65) *Venus mactroides*

1. Les spécimens Lamarekiens du *Cytherea tripla*, qui devraient exister dans la collection du Muséum, n'ont pu être retrouvés.

et figurée par CHEMNITZ (1782, *Conch. Cab.*, VI, p. 324, pl. XXXI, fig. 326).

Or ce *V. corbicula* = *mactroides* appartient au genre *Tivela* LINK, 1807, car, comme le dit Lamarck, elle a pour proche allié le *Venus tripla*, auquel CHEMNITZ (1782, *loc. cit.*, VI, p. 328, pl. XXXI, fig. 330-332) a assimilé le *Tellina tivel* d'ADANSON (1757, *Hist. nat. Sénégal, Coquill.*, p. 239, pl. XVIII, fig. 4), de la côte Occidentale d'Afrique.

Ce Tivel est représenté dans la collection d'ADANSON (conservée actuellement au Muséum national de Paris) par quatre échantillons et leur comparaison avec le type Lamarckien du *Donax triquetra* montre qu'il y a identité des deux espèces : on est donc amené à cette synonymie : *Tellina tivel* ADANSON = *Venus tripla* LINNÉ = *Donax triquetra* LAMARCK.

On ne s'explique pas comment LAMARCK a pu attribuer la Nouvelle-Hollande pour habitat à son *D. triquetra* : cette provenance est évidemment erronée : P.-H. et E. FISCHER (1938, *Bull. Mus. nat. hist. nat.*, 2<sup>e</sup> s., X, p. 90) ont montré que le genre *Tivela*, bien représenté sur les côtes Américaines et sur le littoral (occidental et oriental) de l'Afrique, s'étend sur les côtes Asiatiques seulement jusqu'à l'Inde, mais fait défaut dans tout le reste de l'Asie et en Océanie.

#### DONAX SCRIPTA Linné.

Il y a au Muséum national de Paris trois cartons étiquetés par LAMARCK, l'un, « *donax scripta* », avec cinq échantillons (deux individus complets et trois valves, dont les dimensions varient entre  $33,5 \times 25$  et  $25 \times 18$  mm.), les autres, « *donax scripta* var. », portant, à eux deux, trois individus complets ( $28 \times 19,5$  ;  $25,5 \times 19$  ;  $21 \times 15$  mm.).

Cette espèce, qui est le *Donax scripta* LINNÉ, se range dans le genre *Sunetta* LINK, 1807 (= *Meroe* SCHUMACHER, 1817), dont elle est le type.

Les huit spécimens Lamarckiens appartiennent tous à l'espèce *S. scripta* L. Cependant six seulement (trois individus complets, mesurant respectivement  $33,5 \times 25$  ;  $28 \times 19,5$  ;  $27,5 \times 18,5$  ; deux valves gauches : l'une de  $26,5 \times 18,5$  et l'autre de  $26 \times 18$  ; une valve droite de  $25 \times 18$ ) représentent la forme typique. Les deux autres individus (tous deux complets, l'un de  $25,5 \times 19$ , et l'autre [indiqué comme provenant de Nouvelle-Hollande] de  $21 \times 15$ ) se rapportent à la forme que DESHAYES (1853, *P. Z. S. L.*, p. 1) a décrite comme espèce nouvelle sous le nom de *Cuneus truncatus* DESH. (*non* COSTA) et qui a été également appelée *Sunetta concinna* par DUNKER (1858, *Novit. Conch.*, p. 74, pl. 25, fig. 4-6) ;

maintenue avec une valeur spécifique par REEVE, RÖMER et CROSSE, elle a été ramenée par E. et P.-H. FISCHER (1938, *Journ. de Conchyl.*, LXXXIII, p. 191) au rang de variété : elle est caractérisée par son ornementation constituée de chevrons bien ordonnés en lignes étroitement parallèles brisées par des angles obtus, tandis que, chez les *S. scripta* typiques, les chevrons, quand ils existent, sont disposés de façon peu ordonnée en lignes non parallèles formant des angles aigus.

Sous le nom de *Donax scripta*, LINNÉ (1758, *Syst. Nat.*, éd. X, p. 683) a groupé un certain nombre de références qui se rapportent à plusieurs espèces différentes.

Une 1<sup>re</sup>, représentée par BONANNI (1684, *Recreat. mentis, Testac. bivalv.*, fig. 43), est probablement, selon HANLEY, (1855 *Ipsa Linn. Conch.*, p. 62), un *Tapes geographicus* GMEL.

Une 2<sup>e</sup>, figurée par GUALTIERI (1742, *Index Test.*, pl. 88, fig. Q), est réellement un *Donax* : d'après HANLEY (1855, *loc. cit.*, p. 62), ce pourrait être le *D. trunculus* L. ou quelque autre forme voisine.

C'est vraisemblablement la considération de cette espèce qui a conduit LINNÉ à admettre que son *D. scripta* appartenait au genre *Donax* et était une espèce Méditerranéenne.

Mais une 3<sup>e</sup> forme est bien différente : c'est celle qui a été dessinée dans la fig. 222 de LISTER (1685, *Hist. Conch.*, pl. 379) et dans la fig. 59 de KLEIN (1753, *Tentam. Meth. Ostrac.*, p. 157, pl. XI) et qui correspond aux coquilles figurées par RUMPHIUS (1711, *Test. Cochl.*, p. 9, pl. XLII, fig. L et M) sous le nom de « Xulaneesche Letterschulpje » : il s'agit évidemment d'un Vénéridé se rapportant au genre *Meroe*, auquel SCHUMACHER (1817, *Essai nouv. syst. habit. Vers testacés*, p. 149) a donné pour type le *Venus meroe* LINNÉ (1758, *Syst. Nat.*, éd. X, p. 687), en l'appelant *Meroe picta* ou « Méroë zigzag ».

GMELIN (1791, *Syst. Nat.*, éd. XIII, p. 3264) a donc eu raison de remplacer l'indication d'habitat « in *M. Mediterraneo* » par celle de « ad littora Malabarix et insularum Xylanearum ».

Ce dernier mot désigne probablement les quatre îles « Xulla » ou « Solea » dans le détroit des Moluques à l'Est de Célèbes.

D'ailleurs HANLEY (1855, *loc. cit.*, p. 62) nous apprend que dans la collection Linnéenne il existe des exemplaires qui concordent bien avec une figure de CHEMNITZ (1782, *Conch. Cab.*, VI, p. 267, pl. 26, fig. 261) représentant ce *D. scripta* L.

Cette coquille de la côte de Malabar et des îles Xulla est donc un *Meroe* et non un *Donax*.

Ce *D. scripta*, figuré par CHEMNITZ, a, d'un autre côté, été pris

par LINK (1807, *Beschreib. Natur. Samml.-Univ. Rostock*, p. 148) pour type d'un genre *Sunetta* qui est identique à *Meroe* et dont le nom a la priorité sur ce dernier <sup>1</sup>.

#### DONAX MEROE Linné.

Ainsi que l'avait reconnu DESHAYES (1835, in LAMARCK, *Anim. s. vert.*, 2<sup>e</sup> éd., VI, pp. 239 et 247), cette espèce, dont deux spécimens (mesurant 52 × 37 et 44 × 30 mm.), ont été déterminés par LAMARCK dans la collection du Muséum national de Paris, n'est pas un *Donax* : ce *Venus meroe* Linné (1758, *Syst. Nat.*, éd. X, p. 687) appartient, dans la famille des *Veneridæ*, au genre *Sunetta* LINK, 1807.

En créant ce nom, LINK a adopté une assimilation mise en avant par CHEMNITZ.

Celui-ci, en effet (1791, *loc. cit.*, p. 3264), a identifié à l'espèce de l'Océan Indien représentée par RUMPHIUS (1711, *Test. Cochl.*, p. 9, pl. LXII, fig. L et M) une forme Sénégalaise décrite par ADANSON (1757, *Hist. nat. Sénégal, Coquill.*, p. 229, pl. 17, fig. 13) sous l'appellation de *Chama sunet*.

Malheureusement, depuis Adanson, dans aucune liste de Mollusques de la côte Occidentale d'Afrique ne se trouve mentionné un *Sunetta*, ce qui permettait de douter de cette identification.

ADANSON indique quatre références iconographiques.

La fig. 248 (pl. 404) de LISTER convient à un *Tapes* du sous-genre *Textrix*.

La fig. 222 (pl. 379) de LISTER, reproduite dans la fig. 59 (pl. XI) de KLEIN, représente, comme nous l'avons vu, une coquille qui est bien un *Sunetta*, et elle a été assimilée, avec raison, par HUDDSFORD (1770, LISTER, 2<sup>e</sup> éd., Index, p. 12) au *Donax scripta* L.

La fig. 221 (pl. 378) de LISTER a été, à bon droit, rapportée par HUDDSFORD (1770, *loc. cit.*, p. 14) au *Venus meroe* L., c'est-à-dire également à un *Sunetta*.

On était, par suite, conduit à supposer que ce Sunet, qui est certainement un Vénéridé (en raison des trois dents de sa charnière) était bien un *Sunetta* et, parmi les espèces de ce genre, celle dont il paraissait se rapprocher le plus, par sa forme générale, est le *S. meroe* L. <sup>2</sup>.

1. RÖMER (1857, *Krit. Untersuch. Arten « Venus »*, p. 50) a proposé pour ce *Sunetta scripta* L. le nom de *Venus abducta*, parce qu'il existe un *Venus scripta* LINNÉ (1758, *Syst. Nat.*, éd. X, p. 689), qui, lui, appartient bien à la famille des *Veneridæ* : c'est, en effet, l'espèce que SCHUMACHER (1817, *loc. cit.*, p. 152) a prise pour type de son genre *Circe*, en l'appelant *Circe violacea* ou « *Circe violette* ».

2. DESHAYES (1832, *Encycl. Method.*, III, p. 1001) avait déjà admis que cette espèce d'Adanson semblait être une simple variété du *S. meroe*.

Cette hypothèse s'est trouvée pleinement confirmée par l'examen du type du Sunet qui existe dans la collection d'ADANSON, entrée en 1939 au Muséum national de Paris, grâce à la libéralité de M. H. DE ROCQUIGNY-ADANSON : ce spécimen, qui consiste en une valve gauche (mesurant 30 × 21 mm.) appartient sans hésitation possible à un *S. meroe* L.<sup>1</sup>.

Mais il paraît probable que cet échantillon provient non pas du Sénégal, mais de l'Océan Indien, car il est démontré que dans les collections d'Adanson il y a eu fréquemment des mélanges.

*Laboratoire de Malacologie du Muséum.*

1. Cf. E. FISCHER-PIETTE et Ed. LAMY, Sur le « Sunet » d'Adanson, *Bull. Soc. Zool. France*, LXIV, 1939, p. 42 ; E. FISCHER-PIETTE et P.-H. FISCHER, Revision des espèces de *Sunetta*, *Journ. de Conchyl.*, LXXXIII, 1939, p. 189, pl. VI, fig. 39-41.